

ASSEMBLÉE NATIONALE

8 janvier 2015

LA CROISSANCE ET L'ACTIVITÉ - (N° 2447)

RETIRÉ AVANT DISCUSSION

AMENDEMENT

N ° SPE1051

présenté par

M. Chassaigne, M. Dolez, Mme Fraysse, M. Asensi, M. Bocquet, Mme Buffet, M. Candelier,
M. Carvalho, M. Charroux et M. Sansu

ARTICLE ADDITIONNEL

APRÈS L'ARTICLE 2, insérer l'article suivant:

Après l'article 2, il est inséré un article ainsi rédigé :

« Avant le 1^{er} juillet 2015, le gouvernement remet au Parlement un rapport relatif aux tarifs pratiqués en matière de transport ferroviaire de voyageurs, à l'évolution du recours au chemin de fer, au financement de l'infrastructure et à l'adéquation du projet industriel de la SNCF à l'objectif d'amélioration de la qualité du service public. »

EXPOSÉ SOMMAIRE

Nous assistons, depuis plus d'un an, à un recul des trafics ferroviaires, non seulement dans le fret et les TET, mais désormais aussi dans les TGV et même les TER. Cette évolution de disposer d'une analyse de l'évolution du recours au chemin de fer et de s'interroger sur les freins tarifaires et l'adéquation du projet industriel de la SNCF aux enjeux de développement de l'offre de transport ferroviaire. C'est le sens du présent amendement.